

un peu, étant donné que cette institution est un pur produit de la scolaistique. Passons.

En septembre 1914, il est proposé par le Docteur St-Pierre : " Suivant le vœu exprimé par le Collège des médecins et des chirurgiens de la province de Québec, consulté par référendum, le Bureau provincial de médecine juge qu'il est opportun de réduire, avant les élections de 1918, le nombre des Gouverneurs de ce Collège à environ 21, dont 18 élus par la profession, un par l'Université Laval de Québec, un par l'Université Laval de Montréal, et un par l'Université McGill, et prie ses officiers de soumettre à l'assemblée de juillet 1915 un projet de redistribution des divisions électorales." Adopté unanimement.

En juillet 1915, l'exécutif ne s'étant pas exécuté, j'ignore pour quel motif, il est alors proposé par le Docteur St-Pierre, secondé par le Docteur Laurendeau, " qu'un comité de Messieurs les Gouverneurs Boulay, Normand, Dagenau, du proposeur et du secondeur, soit chargé de préparer, pour l'assemblée de septembre 1915, un projet de redistribution des comtés, conformes à la résolution adoptée par le Collège, en septembre 1915. "

De nouveau je vous prie de remarquer que cette résolution fut d'abord " adoptée unanimement. "

Conséquemment, nous avons préparé un projet de redistribution des divisions électorales, conformément aux instructions manifestes, précises du Bureau. Nous avons fait un travail soigneux et consciencieux, et je ne doute pas que notre ami le Docteur St-Pierre fut un peu... orgueilleux de soumettre ce travail, presque son œuvre personnelle, aux Gouverneurs.

Après avoir communiqué notre rapport, résumé les motifs de cette réforme, exposé les difficultés dans l'application pratique de ce projet, Monsieur le Docteur St-Pierre, proposa l'adoption de ce rapport. Et c'est ici que commence l'incohérence. Monsieur le Docteur Brochu qui n'a pas l'habitude de mettre en pratique le proverbe hindou, " le silence est d'or " débute par déclarer que